



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Territoire d'Industrie « Bourgogne Industrie » – Projet de déploiement du dispositif SYNERGIES d'Économie Industrielle et Territoriale (EIT) de Dijon métropole à l'échelle du Territoire d'Industrie – Convention cadre de partenariat 2026-2027

Depuis 2018, Dijon métropole est engagée en partenariat avec la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne, dans une démarche opérationnelle d'Économie Industrielle et Territoriale (EIT), baptisée « **SYNERGIES** », mise en œuvre auprès des entreprises de la métropole.

De 2021 à 2024, cette action était inscrite dans le cadre particulier d'un appel à projet « Économie Circulaire » subventionnée par l'Ademe et le Conseil régional. Depuis, la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne, continue d'animer l'action dans le cadre d'une Convention pluriannuelle avec Dijon métropole.

Pour mémoire, l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un des piliers de l'économie circulaire tel que défini par l'ADEME, et regroupe 4 grandes catégories d'actions :

- La substitution de ressources : Échanges de flux de matières, biens et services et d'énergie entre structures se substituant aux flux habituels (chaleur fatale, fûts, mobilier, ...) ;
- La mutualisation de ressources (salles de réunion, lieux de stockage, gestion mutualisée des eaux pluviales, ...) ;
- La mutualisation de services (achats groupés d'énergie, de formations, sécurité et contrôle, ...) ;
- Développement de nouvelles activités innovantes en circuit court, en synergie avec les acteurs du territoire, pour répondre à des besoins non couverts (crèches, restauration, etc.).

Sur la Métropole, le déploiement de « SYNERGIES » à travers notamment la mise en place d'ateliers de travail avec les entreprises des ZAE de Cap Nord et de Longvic, a facilité l'identification et la mise en réseau d'opportunités de mutualisation entre entreprises, comme :

- L'énergie avec la constitution de groupements d'achat (47 entreprises participantes pour un gain de -10% sur le coût d'approvisionnement), l'accompagnement à la sobriété énergétique (13 projets individuels) ;
- La valorisation des déchets avec le déstockage de déchets d'équipements électriques et électroniques (74 entreprises participantes pour plus de 17 tonnes collectées dont 4% réemployés), la collecte mutualisée de glassine (11 entreprises diagnostiquées pour 6,5 tonnes potentielles), des réunions sur les déchets (33 entreprises) ;
- La mutualisation de formations (20 entreprises pour 28 formations proposées).

Aujourd'hui, la démarche métropolitaine peut se prévaloir d'un réseau de 260 structures dont 164 entreprises, 85 associations et 10 autorités publiques. Le réseau s'anime au travers d'ateliers, de newsletters et d'événements visant à encourager les échanges et à faire émerger des projets communs au service de la transition écologique du territoire.

Pour renforcer ces dynamiques, une plateforme en ligne a été mise en place en 2021. Elle offre la possibilité de vendre, prêter, donner ou échanger des matériels, équipements, services ou matières. Elle compte actuellement 224 utilisateurs et une moyenne de 87 annonces actives.

L'enjeu est aujourd'hui de poursuivre cette dynamique et d'en assurer sa pérennité en l'intégrant dans le dispositif Territoire d'Industrie « *Bourgogne Industrie* » dans lequel Dijon métropole est engagée auprès de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Communauté de Communes du Grand Charolais, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme.

Le volet décarbonation des industries est l'un des 4 axes stratégiques de ce programme de reconquête industrielle.

Par ailleurs, à l'instar de Dijon métropole, chaque collectivité membre de « Bourgogne Industrie » est engagée dans une démarche PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), adaptée à ses priorités et à son niveau d'avancement. Ces plans, ainsi que les dynamiques qu'ils génèrent, comprennent des actions destinées aux acteurs économiques, autour de ces mêmes thématiques clés que sont la sobriété énergétique, l'économie circulaire ou encore la réduction des déchets.

Dans la continuité des ces coopérations locales et des initiatives portées par le réseau « SYNERGIES », l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) apparaît comme un levier stratégique, permettant de mobiliser les entreprises et de faire émerger des projets concrets.

L'objectif est donc de déployer la démarche « SYNERGIES » sur l'ensemble des quatre autres collectivités de « *Bourgogne Industrie* » en capitalisant sur un dispositif éprouvé ainsi qu'une expertise reconnue dans l'animation d'ateliers favorisant l'émergence de projets. Ce modèle a démontré son efficacité avec des mutualisations réussies, des gains économiques concrets et des retours positifs des participants.

L'élargissement du périmètre d'actions permettrait de toucher un plus grand nombre d'acteurs (de 6 000 à 10 000 entreprises), d'accroître le nombre de projets collectifs identifiés et d'intensifier les échanges de ressources sur la plateforme.

L'animation de cette démarche sera confiée à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne, en collaboration avec les cinq EPCI de « *Bourgogne Industrie* ». Cette collaboration est formalisée à travers le projet de convention cadre de partenariat ci-joint.

Le coût prévisionnel annuel pour l'animation de la démarche par la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne, à l'échelle du périmètre « *Bourgogne Industrie* », est estimé à 68 000 €, montant qui serait cofinancé par les collectivités et l'ADEME.

La participation de chacune des collectivités se ferait proportionnellement à leur nombre respectif d'habitants, soit pour Dijon métropole une participation annuelle maximale estimée à 39 000 €.

Cette participation de Dijon métropole comme celle des autres collectivités est toutefois conditionnée au cofinancement par l'ADEME de ce projet, cette dernière ayant fait savoir qu'elle ne sera pas en mesure de communiquer le montant de sa participation avant début 2026 compte-tenu du contexte actuel.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de conclure** une convention de partenariat relative au déploiement de la plateforme « Bourgogne Industrie - Synergies » et à l'animation inter-EPCI associée pour les années 2026 et 2027 ;
- **d'approuver** le projet de convention cadre biannuelle 2026-2027 annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention cadre biannuelle 2026-2027 ;
- **d'attribuer** à la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne, une subvention annuelle maximum de fonctionnement de 39 000 € sous condition de l'engagement financier de l'ADEME dans ce projet et selon les modalités détaillées dans la convention ci-annexée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des exercices 2026 et 2027.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

